



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-197

PUBLIÉ LE 4 JUIN 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-03-017 - Arrêté de délégation de signature Philippe SIBEUD (2 pages)	Page 3
75-2019-06-03-013 - Arrêté de délégation de signature n°2019 - 05 Hôpitaux universitaires Paris - Sud (9 pages)	Page 6

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-06-03-017

Arrêté de délégation de signature Philippe SIBEUD

LABRUYERE B.P. 10239
60332 LIANCOURT Cedex
Standard : 03 44 31 55 00
Fax Paul Doumer : 03 44 31 55 30

Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2018 – 12 0004 du 14 Janvier 2019 nommant M. Philippe SIBEUD, Directeur de l'Hôpital Paul Doumer et lui donnant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP *en matière de marchés publics*,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du Lundi 3 Juin 2019, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe SIBEUD, directeur de l'hôpital Paul Doumer, délégation complète de signature est donnée à **Madame Eugénie MATHUREL, adjointe au directeur**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Philippe SIBEUD et de Madame Eugénie MATHUREL, cette délégation est donnée à **Madame Marie-José PERNEL**, chargée de la direction des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-José PERNEL, chargée de la direction des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers pour tous les arrêtés relatifs à la commission locale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'hôpital Paul Doumer (art.18k arrêté matières).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champs d'attribution du Directeur par l'arrêté directorial n° 201331800006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires :

- Madame Eugénie MATHUREL, adjointe au directeur,
- Madame Marie-José PERNEL, chargée de la direction des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers,
- Monsieur Quentin BRIGHTON, chargé de mission administrative,
- Madame Martine PERNET, adjointe des cadres hospitaliers,
- Madame Carine TOULLIEZ, adjointe des cadres hospitaliers,
- Monsieur Stéphane WASSOUF, chargé de mission administrative.

ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature du 14 Janvier 2019 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Labruyère, le 3 Juin 2019.

P/o le Directeur Général de l'AP-HP

Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer
Philippe SIBEUD
Directeur

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2019-06-03-013

Arrêté de délégation de signature n°2019 - 05 Hôpitaux
universitaires Paris - Sud

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2019 - 05

Le directeur des Hôpitaux universitaires Paris - Sud

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2019-04-24-004 du 24 avril 2019 modifiant l'arrêté n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur ANAADGG 2019 – ANA401 2019 – 04001 du 1^{er} avril nommant **M. Christophe KASSEL**, Directeur de Classe Exceptionnelle, directeur du GHUPS à compter du 1^{er} avril 2019.

Vu l'arrêté du CNG en date du 10 novembre 2015 nommant **Monsieur Denis DUCASSE**, sur l'emploi fonctionnel d'adjoint au directeur du Groupe Hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Sud, à compter du 30 novembre 2015.

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée à **M. Denis DUCASSE**, Directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Bécère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 modifié.

1.2 DIRECTION DE SITE :

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 *Site Antoine Bécère*

M. Frédéric Le Roy, Directeur du site Antoine Bécère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **M. Frédéric Le Roy**, Directeur du site Antoine Bécère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **M. Frédéric Le Roy** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Antoine Bécère, à :

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière
- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, Adjoint au directeur chargé des ressources humaines

1.2.2 *Site Bicêtre*

Mme Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Agnès LESAGE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- **M. Jean François SICARD**, Directeur- adjoint chargé des ressources humaines,
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière,
- **M. Nabil JANAHA**, Adjoint au Directeur chargé des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion et la recherche,

1.2.3 *Site Paul Brousse*

Mme Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Elisabeth GUILLAUME** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Paul Brousse, par intérim, à :

- **M. Jean François SICARD**, Directeur- adjoint chargé des ressources humaines,
- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, adjoint au directeur chargé des ressources humaines
- **Mme Khadidja KARADENIZ**, Directrice des Soins

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- **M. Jean François SICARD**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1, G2, G3, G 30, H et J1
- **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B17, B18, F, G (à l'exclusion de G4, G5 et G6), H, I et J1
- **Mme Catherine TARDY**, Directeur –adjoint chargé de la qualité-gestion des risques et droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- **M. Bruno IDASIAK**, Ingénieur chargé de la direction des investissements et des services techniques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, E, F5, G31 et H1
- **M. Charles MORVAN**, Directeur chargé des affaires financières, du contrôle de gestion pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H2,
- **M. Delphine LUX**, Directrice chargée de la recherche-innovation-mécénat pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G4, G5, G6, G28
- **Mme Marie-Françoise DOVAL**, Coordonnatrice générale des soins, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B26, G1 et G2, G28, H2, H4, H5 et K,
- **Véronique VANIET DERAMAUX**, chargée de la Direction de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.
- **Mme. Nathalie PICQUET**, Directrice –adjointe chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E

En cas d'empêchement de **M. Jean François SICARD**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, Directeur-adjoint, adjoint au Directeur des ressources humaines pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1 et G2
- **Mme Sophie BERNARDEAU**, Chargée mission, référente RH site Antoine Bécclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Denis GUITTEAUD**, Attaché d'administration hospitalière, référent RH site Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Alexandra BAUDIFFIER**, Chargée de mission, référent RH site Paul Brousse, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Muriane LOUIS THERESE**, Adjointe des cadres, responsable gestion-paie Antoine Bécclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Léonard WENDLING**, Attaché d'administration hospitalière, responsable du Département mouvements des personnels et suivi du budget pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **N.** responsable du Département relations sociales et conditions de travail pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1, G2 et G3
- **Mme Karina RODRIGUEZ**, Chargée de mission, responsable du Département des parcours professionnels et du développement RH pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Nathalie CROQUELOIS**, Cadre de santé, responsable de formation, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Justine KOOB**, directrice-adjointe chargée de l'offre de soins et des coopérations territoriales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8), H et I
- **N**, Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F4, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6, G7, G8, G9, G31, G32) et H (à l'exclusion de H3)
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, Adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31, G32 et G35

En cas d'empêchement de **Mme Catherine TARDY**, Directrice adjoint chargé de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donné à :

- **Mme Nicoise CHALUS**, Attachée d'administration hospitalière, Chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
- **M. Jean-Jacques KELLER**, Chargé de mission, Conseiller juridique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Laurence CHARTIER**, Responsable du Bureau de l'économat et des fournisseurs, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- **Mme Chrystelle DOLMEN**, Responsable du service achats du groupe hospitalier, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1

En cas d'empêchement de **M. Bruno IDASIAK**, Chargé de mission, Directeur des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Denys-Xavier PATUREL** Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31 et E
- **Mme Sophie DERAMAT**, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **M. Tom DARIN**, Responsable du département sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **M. Christian DUBOIS**, Chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **M. Charles CHAVANT**, Chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **M. Victor ALMEIDA**, Chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5

En cas d'empêchement de **Mme. Nathalie PICQUET**, Chargée de mission, Directrice des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M.Eric ADNET**, Ingénieur-en chef, Directeur technique informatique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **Mme Nadine PRUNENEC**, chargée de mission, directrice des projets informatiques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E

En cas d'empêchement de **M. Charles MORVAN**, Directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Nabil JANAH**, Directeur adjoint, Adjoint au directeur chargée des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3

- **M. Benjamin PAULOT**, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Séverine ROBERT**, Chargé de mission, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Pascale LECOINDRE**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Nathalie COULON**, Responsable des admissions et frais de séjours à Paul Brousse pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Brigitte TENIN**, Responsable des admissions, frais de séjours d'Antoine Béchère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Jacqueline NARDONE**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Laurence HABERT**, Responsable des traitements externes du site Antoine Béchère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **M. José VENTADOUR**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3

En cas d'empêchement de **Mme Delphine Lux**, Directrice adjointe chargée de la recherche-innovation-mécénat, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Nabil JANAHA**, Directeur adjoint, Adjoint au directeur chargée des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28
- **Mme Maurine BROUARD**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28

En cas d'empêchement de **Mme Marie Françoise DOVAL**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Khadidja KARADENIZ**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,
- **N.**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,
- **N.**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **M. Charles MORVAN**, Directeur-adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice-adjointe chargée des affaires médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme. Nathalie PICQUET**, Chargée de mission, Directrice des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de **M. Bruno IDASIAK**, Ingénieur général, Directeur des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Denys-Xavier PATUREL**, Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme Sophie DERAMAT**, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, de la maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme Michelle MONTEIL** Responsable du Département Administratif et Financier de la DIST, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de **Mme. Nathalie PICQUET**, Directrice-adjoint chargée des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Eric ADNET**, Ingénieur-en chef chargé de la direction technique informatique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme Nadine PRUNENEC**, Chargée de mission, directrice des projets informatiques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Laurence CHARTIER**, Responsable du Bureau de l'économet et des fournisseurs, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **Mme Chrystelle DOLMEN**, Responsable du service des achats du groupe hospitalier, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3

En cas d'empêchement de **M. Charles MORVAN**, Directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Nabil JANAH**, Directeur adjoint, Adjoint à la Directrice chargée des affaires financières, chargé des recettes, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **M. Benjamin PAULOT**, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **Mme Maurine BROUARD**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **Mme Séverine ROBERT**, Chargé de mission, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Justine KOOB**, Directrice adjointe chargée de l'offre de soins et des coopérations territoriales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **N.** Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Laurence RAHAL**, Adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, Adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- **M. Charles MORVAN**, Directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice-adjointe chargée des affaires médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4

- **M. Delphine LUX**, Directrice chargée de la recherche-innovation-mécénat pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6
- **M. Jean-François SICARD**, Directeur-adjoint chargé des ressources humaines, par intérim, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé des achats, de la logistique et de la qualité hôtelière, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Laurence CHARTIER**, Responsable du Bureau de l'économat et des fournisseurs, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Chrystelle DOLMEN**, Responsable du service achats du groupe hospitalier, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Anne Claire HARDOUIN**, Responsable restauration Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Virginie KERGUIGNAS**, Responsable Ecologie hospitalière, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **M. Bruno IDASIAK** Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Denys-Xavier PATUREL**, Ingénieur en chef, Directeur des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Sophie DERAMAT**, Ingénieur en chef, Directrice des travaux, de la maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Michelle MONTEIL**, Responsable du département administratif et financier de la DIST, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10

En cas d'empêchement de **Mme. Nathalie PICQUET**, Chargé de mission, Directrice des systèmes d'information ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Eric ADNET**, Ingénieur-en chef Directeur technique informatique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Nadine PRUNENEC** chargée de mission, Directrice des projets informatiques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10

En cas d'empêchement de **M. Charles MORVAN**, Directeur adjoint chargé des affaires financières, du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Nabil JANAHA**, Directeur-adjoint, adjoint au Directeur chargée des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- **M. Benjamin PAULOT**, Chargé de mission, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Séverine ROBERT**, Chargée de mission, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Maryse LE MEUR**, Responsable de la régie du site Antoine Bécclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- **Mme Laurence HABERT**, Responsable des traitements externes du site Antoine Bécclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Nelly RIGOLE**, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- **Mme Nathalie COULON**, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Jacqueline NARDONE**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Brigitte TENIN** Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Bécclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

- **Mme Pascale LECOINDRE** Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **M. José VENTADOUR**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

En cas d'empêchement de **Mme Delphine Lux**, Directeur adjoint chargé de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Nabil JANAH**, Directeur-adjoint, adjoint au Directeur chargée des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6
- **Mme Maurine BROUARD**, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Justine KOOB**, Directrice-adjointe, chargée de l'offre de soins et des coopérations territoriales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **N** Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 et article 3 à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 3 du présent arrêté,
 - **Administrateurs de garde en Premier**
 - M. Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
 - M. Guillaume ECKERLEIN, Directeur d'hôpital
 - Mme Florence FAVREL-FEUILLADE, Directrice d'hôpital
 - M. Richard FIZAIN, Directeur d'hôpital
 - Mme Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital
 - M. Nabil JANAH, Directeur d'hôpital
 - Mme Justine KOOB, Directrice d'hôpital
 - M. Guillaume LARIVIERE-VILLA, Directeur d'hôpital
 - M. Frédéric LE ROY, Directeur d'hôpital
 - Mme Agnès LESAGE, Directrice d'hôpital
 - Mme Delphine LUX, Directrice d'hôpital
 - M. Jean-François SICARD, Directeur d'hôpital
 - M. Olivier TRETON, Directeur d'hôpital
 - **Administrateurs de garde en Deuxième**
 - Mme Elodie BAU, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Maurine BROUARD, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Nicoise CHALUS, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Frédérique DUCHESNE, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Fabienne GILBERT, Adjointe des cadres hospitaliers
 - Mme Sophie GOULFIER, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Lina GUERS, Attachée d'Administration Hospitalière

- M. Denis GUITTEAUD, Attaché d'Administration Hospitalière
- Mme Khadidja KARADENIZ, Directrice des Soins
- Mme Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
- Mme Cécile MARSA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Michelle MONTEIL, Adjointe des cadres hospitaliers
- M. Pierre PERES, Attaché d'Administration Hospitalière
- Mme Isabelle ORENGA, Attachée principale d'Administration Hospitalière
- Mme Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers
- Mme Catherine SUQUET, Cadre supérieure de santé
- M. Léonard WENDLING, Attaché d'Administration Hospitalière

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté de délégation de signature HUPS n°75-2019-007 du 3 janvier 2019 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 3 juin 2019

Christophe Kassel
Directeur du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud